

Département
du Haut-Rhin

N° : 2020.6.82

Nb de membres
en exercice :
31

Nb de présents :
25

Nb d'absents :
6
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 2

Votants :
27
- dont « pour » : 27
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RIBEAUVILLÉ
1 Rue Pierre de Coubertin
68150 RIBEAUVILLÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 10 décembre 2020
Sous la Présidence de M. Umberto STAMILE

**OBJET : MOTION DE SOUTIEN AU PROJET DE REAMENAGEMENT DE L'ECHANGEUR
RN83/RD106 DE GUEMAR**

POINT 6.7 DE L'ORDRE DU JOUR

En 2017, la Commune de Guémar a été informée d'un **projet de réaménagement de l'échangeur RN83/RD106 à Guémar**, financé dans le cadre du contrat de plan Etat-Région 2015-2020.

Ce réaménagement est lié aux nombreux dysfonctionnements liés à la sécurité des automobilistes lors de l'insertion et de la sortie de la RN83, dans les deux sens de circulation.

A cet effet, **une concertation préalable** a été menée, du 30 octobre au 24 novembre 2017, auprès des habitants de Bergheim, Guémar, Illhaeusern et Ribeauvillé, ainsi que des collectivités concernées, avec une proposition de 4 variantes d'aménagement.

Le calendrier de réalisation de ces travaux figure dans le document de concertation.

En 2018, le bilan de la concertation est réalisé, et **une variante est retenue.**

Les études démarrent afin de connaître la faisabilité technique et notamment l'emprise foncière nécessaire.

En 2019 commencent les échanges et rencontres avec les propriétaires concernés en vue des acquisitions foncières. Le service des Domaines intervient.

La Commune de Guémar est alors informée **d'une modification du calendrier liée à la création de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA).**

La CEA deviendra compétente pour la gestion et l'aménagement des routes nationales, aussi elle deviendra maître d'ouvrage de l'opération. **Il est alors question de retarder le lancement des travaux pour que la CEA puisse valider le projet en 2021.** Toutefois, les études détaillées doivent être réalisées pour qu'un dossier complet puisse être présenté.

En novembre 2020, après un nouveau contact lié à la recherche d'informations sur l'avancée du projet, la DREAL informe, téléphoniquement, que le projet est suspendu, de même que les études. En effet, **la CEA souhaite lancer une étude sur la requalification du tronçon Colmar – Sélestat de la RN83.**

Par conséquent, **en l'absence de réalisation de cette étude, tous travaux sur ce dossier sont arrêtés.**

Aucune information officielle n'a été transmise en Mairie. Il a été demandé aux futurs chargés du dossier RN83 de la CEA de prendre contact avec la Mairie de Guémar, ce qui n'a pas eu lieu à ce jour.

Délibération n° 2020.6.82

**Page 1/2
(dont 0 page en annexe)**

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2020

Application agréée E-legalite.com

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

SUR PROPOSITION des Commissions Réunies en leur séance du 3 décembre 2020 ;

SUR les exposés préalables résultant de la note explicative de synthèse ;

Et

Après en avoir délibéré,

1° APORTE

- *son soutien au projet de réaménagement de l'échangeur RN83/RD106 à Guémar en réaffirmant la nécessité de réaliser les travaux avec diligence compte tenu de ses nombreux dysfonctionnements et de son caractère hautement accidentogène ;*

2° AUTORISE

- *le Président à signer cette motion.*

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme
A Ribeauvillé, le 15 décembre 2020



Le Président,

M. Umberto STAMILE

Le Président certifie le caractère exécutoire de cette décision conformément à l'article L 2131-1 et L 2131-2-1 du CGCT compte tenu de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat effectués en date du 16 décembre 2020 et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de cette date.

Délibération n° 2020.6.82

Page 2/2
(dont 0 page en annexe)

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2020

Application agréée E-legalite.com